

Annexe n°1 - Convention d'adhésion Petites villes de demain



**CONVENTION D'ADHESION
«PETITES VILLES DE DEMAIN»
de la commune de Carrouges
et de la communauté de communes
du pays Fertois et du Bocage
Carrougien**

ENTRE

L'État représenté par la préfète de l'Orne, Mme Françoise TAHÉRI ;

ci-après, « l'État » ;

d'une part,

ET

La commune de Carrouges représentée par son maire, M. Pierre CHIVARD ;

La communauté de communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien représentée par sa présidente, Mme Claudine BELLENGER ;

ci-après, les « collectivités bénéficiaires »

d'autre part,

AINSI QUE

Le conseil régional de Normandie représenté par son président, M. Hervé MORIN ;

Le conseil départemental de l'Orne représenté par son président, M. Christophe DE BALORRE ;

Le Parc naturel régional Normandie-Maine représentée par le secrétaire du bureau syndical, président par intérim, M. Paul VITART ;

ci-après, les « partenaires ».

EN PRÉSENCE DE

M. Hervé YANNOU, administrateur du château de Carrouges,

Il est convenu ce qui suit :

Contexte

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité, ainsi que leur intercommunalité, dans la mise en œuvre de leurs projets de territoire, pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et dans le respect de l'environnement.

Ce programme constitue un outil du plan de relance au service des territoires et répond à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques. Il participe à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique et numérique et de développement durable, en favorisant des solutions inventées au niveau local.

Il traduit la volonté de l'État de donner aux acteurs locaux la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques.

Ce programme nécessite une coordination des différents acteurs pour répondre à ces ambitions. À cette fin, au-delà des contributions de l'État, des partenaires financiers du programme tels que la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA et l'Agence de la transition écologique (ADEME) sont mobilisés.

Les collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme « Petites Villes de Demain », par un courrier du 17 novembre 2020.

Elles ont exprimé conjointement leurs motivations :

- La sécurisation du cheminement piétonnier avec l'aménagement de liaisons douces entre les différentes zones du bourg ;
- Le renforcement de l'attractivité de l'habitat de la commune, avec le développement d'une offre de plain-pied pour les personnes âgées et l'urbanisation des nouvelles zones définies dans le PLU ;
- Le développement de la politique en faveur de la jeunesse, avec la rénovation du groupe scolaire et du gymnase, et la création d'un City Stade.

Et se sont engagées à :

- Réaménager la RD 908 en sécurisant du cheminement piétonnier avec notamment l'élargissement des trottoirs et des dispositifs visant à ralentir la vitesse des véhicules ;
- Aménager la place centrale (place Leveneur) ;
- Installer et pérenniser une Maison France Services ;

Les collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme « Petites villes de demain » par le comité régional de sélection qui s'est tenu le 16 décembre 2020.

Article 1 : Objet de la convention d'adhésion

La présente convention d'adhésion détermine les objectifs et les moyens associés des différents signataires au programme « Petites villes de demain ».

Cette démarche engage la commune et l'intercommunalité à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire afin de développer le territoire dans les domaines urbain, économique et social, et renforcer l'attractivité des centres-villes.

Dans un délai de 18 mois maximum, à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire donnera lieu à une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

La présente convention a pour objet :

- de faire un état des lieux des enjeux du territoire et des démarches déjà entreprises qui visent sa revitalisation,
- d'identifier les mesures nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire.
- de préciser les engagements réciproques des parties ;
- d'indiquer les principes de gouvernance du programme ;
- de définir le fonctionnement général de la convention.

La signature de la présente convention déclenche l'adhésion au programme « Petites villes de demain » et donne accès aux dispositifs spécifiques, tels que les financements d'un poste de chef/cheffe de projet « Petites villes de demain ».

Article 2 : Diagnostic territorial et premières pistes de travail identifiées

2.1. Evolution et situation du territoire

Carrouges se situe au cœur de l'Orne, au centre du triangle formé par les villes d'Alençon, Argentan et la Ferté-Macé. Elle compte 672 habitants sur une superficie de 858 hectares. La commune est le plus proche centre de services pour les habitants situés dans un rayon de 10 km autour du bourg.

Carrouges est notamment doté d'une maison médicale (2 médecins, pédiatre, 5 infirmières, ostéopathe, orthophoniste, kinésithérapeute, pédicure et pharmacien), d'un bureau de poste, d'une caserne de pompiers et d'une trentaine de commerces de proximité.

Le secteur d'aide à la personne est particulièrement développé : un EHPAD (87 lits et 85 emplois à plein temps) doté d'une unité spécialisée Alzheimer (6 places), deux associations d'aide au maintien à domicile (ADMR et UNA, 30 emplois à plein temps) et une maison pour adultes handicapés vieillissants (18 places).

Carrouges est un pôle scolaire avec deux écoles élémentaires et un collège.

La commune est un pôle associatif avec de nombreux clubs sportifs, une radio libre, une école de musique et un centre de loisirs géré par Familles Rurales et nombreuses autres associations.

Elle est dotée d'équipements culturels et touristique remarquables, avec le Château de Carrouges, géré par le Centre des Monuments Nationaux, la Maison (siège) du Parc Naturel Régional Normandie Maine et la Ferme Ornée ; néanmoins les liens avec le bourg de Carrouges doivent être resserrés.

2.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

a. Documents d'urbanisme, de planifications applicables et de valorisation du patrimoine :

- PLU et plan d'orientation

b. Programmes et contrats territoriaux :

- Convention avec le Centre des Monuments Nationaux pour partenariat entre la Commune et le Château
- Charte avec le Parc Normandie Maine

c. Projets et opérations d'urbanisme :

- Programme Petites centralités avec l'EPF / Département de l'Orne

2.3. Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026] :

Aménagement de la place centrale (place Leveneux)

Cette place est actuellement consacrée au stationnement et à la circulation de véhicules.

Le cœur du projet, mené avec le concours de la communauté de communes, est d'en faire un espace propice à la détente et aux échanges, en végétalisant et en installant par exemple une fontaine. La traversée piétonne du bourg s'en trouvera grandement facilitée pour les personnes à mobilité réduite.

Le but est de concilier cet objectif avec le maintien d'un parc de stationnement suffisant, vital pour le commerce et pour le tourisme, cette place étant un point de départ pour accéder aux restaurants, boutiques et au Château, Parc et à la Ferme Ornée.

Revitalisation du centre-bourg

De nombreux logements et quelques commerces du centre-bourg sont vacants. La demande, notamment de la part de personnes âgées, pour des habitations à proximité directe de tous les services offerts par la commune est réelle. Mais ces logements sont souvent inadaptés, vétustes et nécessitent donc d'importants travaux.

Les dispositifs de l'Agence nationale de l'habitat (OPAH) et ceux déployés par l'Établissement public foncier de Normandie (EPFN) seront recherchés. En outre, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Autonomie, enclenché par le conseil départemental début 2021, une campagne d'aide pour la rénovation, en particulier l'adaptation des logements pour des publics âgés, pourrait inciter de nouveaux arrivants à s'y installer.

Par ailleurs, les études menées récemment par l'EPFN et le conseil départemental à l'occasion du programme « Petites Centralités » ont déjà fait ressortir plusieurs pistes de réflexion : déconstruction des bâtiments vétustes et enclavés, création de venelles et de jardins au sein des îlots les plus denses, entre autres.

Nouvelle zone pavillonnaire

Conformément aux recommandations du PLU, un quartier résidentiel sera créé dans la zone 1AU quartier des Chalaines. Le profil recherché est de jeunes parents attirés par les services offerts par la commune et la proximité (20 à 25 minutes) des bassins d'emplois.

Espace Multi-sports

En dehors des activités proposées par les associations, il n'y a pas d'équipement municipal pensé spécifiquement pour les enfants et adolescents de Carrouges et des alentours. Un espace multisports leur offrirait un lieu d'activité et de rencontre.

Le conseil réfléchit actuellement au meilleur endroit pour l'implanter, par exemple à proximité du pôle scolaire.

Animations

Des échanges fructueux ont eu lieu entre l'administrateur du Château de Carrouges, et le maire de Carrouges pour l'organisation d'une manifestation d'envergure (par exemple une fête médiévale) dans l'enceinte du château. Une convention lie d'ailleurs la commune et le CNMH.

Le riche tissu associatif et les autres acteurs locaux seront appelés à participer et faire des propositions pour l'organisation de cet événement, qui devrait contribuer à accroître la notoriété du Château et de la commune.

La communauté de communes et la commune soutiennent notamment la compagnie Div'Art qui mettra en scène dans l'enceinte du Parc et du Château un spectacle inspiré du dernier duel judiciaire organisé en France, dont les protagonistes étaient originaires de Carrouges. Ce spectacle fait appel à plus d'une cinquantaine de bénévoles du Bocage Carrougien.

2.4. Besoins en ingénierie estimés :

- Chef de projet en partenariat avec le Parc naturel régional Normandie-Maine pour le suivi du projet.

Article 3 : Engagement des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts et optimiser leurs moyens pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

- S'agissant de l'État :

L'État s'engage : (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention

qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles (dans le cadre du plan de relance, DETR, DSIL, etc.) ; (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés et faciliter l'accès aux dispositifs d'ingénierie mise en place par l'ANCT ou l'EPFN notamment.

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

La commune du Carrouges et la communauté de communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien s'engagent : (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

- S'agissant des partenaires signataires :

Le Parc Naturel Normandie-Maine s'engage à appuyer la ville lauréate de Carrouges par notamment le portage, le recrutement et le co-financement du poste de chef de projet qui sera situé dans les locaux du PNR et à la mairie de Carrouges.

Pour le conseil régional de Normandie, la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes normands est un axe majeur de la politique régionale d'aménagement des territoires. Les centralités de moins de 20 000 habitants concentrent 61 % de la population normande et exercent des fonctions essentielles. Aussi, afin de renforcer l'action publique en leur faveur, la Région Normandie s'est associée au programme « Petites Villes de Demain » et a traduit ce partenariat par (i) une enveloppe dédiée dans le volet Attractivité et Cohésion des territoires du CPER 2021-2027. Cette enveloppe permettra, au travers des contrats de territoires, le soutien des projets éligibles. (ii) En tant qu'autorité de gestion, la Région veillera également à optimiser la mobilisation des Fonds européens (FEDER et FEADER). (iii) Un référent chargé du suivi des projets sera désigné au sein des services de la Région.

Pour le conseil départemental de l'Orne, la revitalisation des centres-bourgs est un enjeu prioritaire pour le département pour consolider un maillage de petites villes et de bourgs structurants essentiel à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale. Il s'est ainsi engagé dans une politique dédiée et partenariale. Le Département de l'Orne est délégataire des crédits d'ingénierie de la Banque des Territoires pour financer des études stratégiques, pré-opérationnelles ou thématiques nécessaires à l'élaboration du projet global de redynamisation des villes lauréates « Petites villes de demain ». À ce titre, (i) il attribuera les subventions d'études de la Banque des Territoires. Afin d'assurer un accompagnement et un suivi des villes lauréates PVD, (ii) un référent sera désigné au sein des services du Département. (iii) Par ailleurs, les villes lauréates « Petites villes de demain » seront éligibles au volet opérationnel

des futurs appels à projets pour solliciter un accompagnement financier à la réalisation de projets s'inscrivant dans une stratégie globale, intégrant différents leviers d'actions (habitat, commerce, mobilité, aménagement urbain, etc.). (M) Les autres dispositifs d'aide en faveur notamment de l'accès aux soins, à la culture, au sport pourront également être mobilisés.

- S'agissant d'autres partenaires :

En outre, les partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 4 : Méthode de travail

Afin de réaliser le programme « Petites villes de demain » dans les meilleures conditions et développer un partenariat utile, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre la méthode suivante :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les collectivités bénéficiaires et leurs services : la commune et la communauté de communes, et leurs services respectifs, travailleront ensemble pour trouver les ingénieries techniques et financières nécessaires à la réalisation des ambitions de ce projet ;
- L'installation d'un comité de pilotage dont la composition et les missions sont précisées à l'article 5 de la présente convention ;
- Le suivi du projet par un/une chef de projet « Petites villes de demain ». L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain »). Le/la chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de pilotage (voir annexe 2 annuaire) ;
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du/de la chef de projet « Petites villes de demain », assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;

- La présentation des engagements financiers des projets en comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre ;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : Les enjeux de végétalisation et d'adaptation au changement climatique seront intégrés à toutes les réflexions, études qui seront menés.
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : Des méthodes et outils de participation des habitants seront expérimentés (boutique éphémère, permanence pour permettre de recueillir les paroles des habitants, cartographie des usages, porte à porte, réunions...). La commune s'adossera aussi à la richesse de son tissu local (associations sportives, culturelles, comité des fêtes, commerçants, entreprises...) et aux écoles et collège présents sur son territoire pour associer toutes les générations et enrichir ainsi ce projet ;
- La communication des actions à chaque étape du projet : Seront utilisés le journal de la commune ainsi qu'un affichage en mairie ; Des dépliants dédiés à ce projet seront distribués lors du marché et des manifestations sur la commune ; Une permanence régulière du chef de projet pour répondre aux questions sera aussi mise en place.

Article 5 : Gouvernance

La commune, représentée par son maire, et l'intercommunalité, représentée par sa présidente, déterminent le projet de territoire. L'État, représenté par la préfète de l'Orne, s'engage à accompagner ce projet.

À cette fin, il est créé un comité de pilotage co-présidé par la préfète de l'Orne, le maire, la présidente de la communauté de communes de Pays Fertois et du Bocage Carrougien.

Les partenaires (financiers, techniques et locaux) y sont invités et représentés selon la liste établie des membres du comité de pilotage.

Le comité de pilotage valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit autant que de besoin et ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet. Il est composé de :

- S'agissant de l'État :

Mme Françoise Tahéri, préfète de l'Orne
M. Charles Barbier, sous-préfet d'Alençon, secrétaire général de la préfecture de l'Orne
M. Patrick Planchon, directeur départemental des territoires de l'Orne
Mme Anne Chevillon, cheffe de l'UDAP de l'Orne

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

Mme Claudine Bellenger, présidente de la communauté de communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien
M. Pierre Chivard, maire de Carrouges

Le/la chef de projet PVD.

- S'agissant des partenaires signataires :

M. Paul Vitart, secrétaire du bureau syndical, président par intérim du Parc naturel régional Normandie Maine,
M. Hervé Morin, président du conseil régional de Normandie
M. Christophe de Balorre, président du conseil départemental de l'Orne

- S'agissant d'autres partenaires :

M. le Directeur de l'ADEME
M. le Directeur de la Banque des Territoires

Afin de préparer les réunions du comité de pilotage, il est également créé un comité de projet qui se réunit à minima de façon trimestrielle. Il est composé de :

- S'agissant de l'État :

Mme Joanna Kocimska, cheffe de service de la coordination interministérielle de la préfecture de l'Orne
Mme Céline Bureau, chargée de mission ANCT et transversalité à la DDT de l'Orne,
Mme Anne Chevillon, cheffe de l'UDAP de l'Orne

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

Un/une élu référent PVD pour la communauté de communes et la commune
Des représentants de l'administration de la commune et de la communauté de communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien
Le/la chef de projet PVD.

- S'agissant des partenaires signataires :

Mme Geneviève Santini, directrice du PNR Normandie Maine
Un représentant du conseil régional de Normandie
Un représentant du conseil départemental de l'Orne

- S'agissant d'autres partenaires :

Un représentant de l'ADEME

Un représentant de la Banque des Territoires

Les deux instances de pilotage pourront intégrer à tout moment d'autres partenaires, sur proposition commune des parties signataires de la présente convention, pour le bon déroulement du programme.

Article 6 : Durée et suivi de la convention d'adhésion

La présente convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature.

A l'issue de cette période, un bilan à 18 mois sera présenté en comité de pilotage.

En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des deux collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'État représenté par la préfète de l'Orne.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des partenaires financiers et des partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en comité de pilotage et après validation du comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente convention.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Convention signée le **05 JUIL. 2021**

Le maire de la commune



M. Pierre CHIVARD

La préfète de l'Orne,



Mme Françoise TAHÉRI

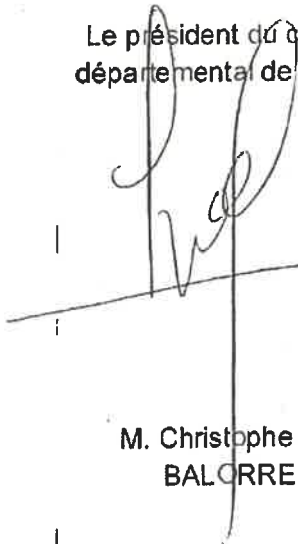
La présidente de la CC du
Pays Fertois et du Bocage
Carrougien,



Mme Claudine
BELLENGER

Partenaires signataires:

Le président du conseil
départemental de l'Orne,



M. Christophe DE
BALORRE

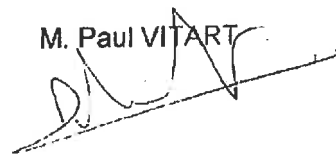
Le président du conseil
régional de Normandie,



M. Hervé MORIN

Le secrétaire du bureau
syndical, président par
intérim du Parc naturel
régional Normandie-Maine,

M. Paul VITART



ANNEXE 1:

RÔLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain :

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain :

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire et l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;

- Mettre en œuvre et animer une OPAH (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Annexe 1.1

FICHE DE POSTE

Le Parc naturel régional Normandie-Maine recrute un-e « Chargé-e de mission Revitalisation des centres-bourgs » et « petites villes de demain »

CONTEXTE

Le Parc naturel régional Normandie-Maine souhaite renforcer son intervention sur la revitalisation des centres-bourgs sur son territoire. Dans le même temps, la commune de Carrouges a été retenue dans le cadre du programme Petites villes de demain. Ce programme vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité, ainsi que leur intercommunalité, dans la mise en œuvre de leurs projets de territoire, pour conforter leur statut de villes dynamiques.

Ces deux collectivités, situées sur la commune de Carrouges, ont exprimé le souhait de mettre en commun leur objectif pour recruter un(e) chargé(e) de mission Revitalisation des centres-bourgs dont le temps de travail sera réparti à 50% entre la commune de Carrouges et le Parc naturel régional Normandie-Maine. La dimension participative est particulièrement recherchée, pour associer à la fois les habitants, commerçants et partenaires du territoire. L'objectif est de renforcer l'attractivité résidentielle, économique et touristique de ces pôles d'équilibre à l'échelle des bassins de vie ruraux.

MISSIONS

Chef de projet Petites Villes de Demain – Carrouges (50%)

Participe à définir la programmation :

- En lien étroit avec le maire, définit les besoins d'ingénieries (études, expertises...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifie, mobilise et coordonne les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme Petites Villes de Demain ;

Met en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Coordonne les opérations et veille à leur faisabilité et articulation ;
- Gère les marchés publics pour le choix des prestataires et en suit l'exécution ;
- Etablit un budget prévisionnel du programme (dépenses et recettes) et recherche des subventions au service de sa réalisation.
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Conçoit et anime le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assure du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifie et alerte des difficultés rencontrées et propose des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), prépare et organise les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Mets en place des démarches d'association des habitants en s'appuyant sur le tissu local afin de fédérer l'ensemble des acteurs et partenaires locaux.

Accompagnement de communes du Parc dans la revitalisation de leur centre-bourg (50%):

- Mets en réseau sur le territoire du Parc les techniciens en charge de la revitalisation des centres-bourgs pour partager les expériences et capitaliser.
- Conseille les élus et les services municipaux et intercommunaux dans la définition et la mise en œuvre des actions.
- Organise des temps de sensibilisation à destination des élus et du grand public (balade thermique, balade urbaine, visite de chantier, formation, journée d'études).
- Organise des chantiers participatifs dans les communes pour valoriser les savoir-faire et matériaux locaux.
- Accompagne les collectivités volontaires pour expérimenter le « zéro artificialisation nette », la végétalisation des communes, l'adaptation au changement climatique et l'intégration paysagère des aménagements urbains.
- Suit d'un point de vue technique, administratif et financier certaines études et projets opérationnels (rénovation de logement, aménagement d'espaces publics, renouvellement d'îlots anciens, reconquête des logements vacants...) qui pourraient voir le jour.
- Recherche des financements et des solutions techniques pour mener des projets de revitalisation au service des communes et intercommunalités.

PROFIL SOUHAITE et QUALITES REQUISES :

Bac + 5 en urbanisme, aménagement, architecture, développement local.

Connaissance du fonctionnement des collectivités locales et des marchés publics.

Autonomie et bonne capacité d'organisation.

Aisance relationnelle avec des publics variés (élus, partenaires, habitants...).

Capacité à préparer et animer des réunions (concertation, comité de pilotage...).

Approche transversale des projets urbains et capacité de synthèse.

Expérience de suivi d'études et d'opérations (espaces publics, rénovation de logements...).

CONDITIONS

* CDD de 24 mois, prise de poste à partir de septembre 2021

* Temps plein - Rémunération selon grille indiciaire.

* Lieux de travail : Maison du Parc à Carrouges et Commune de Carrouges.

Candidatures (CV + lettre de motivation) à envoyer avant le xx/08/2021 à:

Parc naturel régional Normandie-Maine
Maison du Parc – Le Chapitre - CS 80005
61320 CARROUGES Cedex

ANNEXE 2

ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
CHIVARD Pierre	Carrouges	Maire de Carrouges	mairie.carrouges@wanadoo.fr	02 33 27 20 38 06 86 71 94 76
BELLENGER Claudine	CC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien	Présidente de la CC	cdc-paysfertoisetbocagecarrougien@orange.fr	02 33 30 65 40
Paul VITART	PNR Normandie Maine	Président par intérim du PNR	Paul.vitart@parc-normandie-maine.fr	02 33 81 75 75
SANTINI Geneviève	PNR Normandie Maine	Directrice du PNR	Genevieve.santini@parc-normandie-maine.fr	02 33 81 13 32 06 73 29 20 52
TAHERI Françoise	Préfecture de l'Orne	Préfète de l'Orne	prefet@orne.gouv.fr francoise.taheri@orne.gouv.fr	02 33 80 61 04
BARBIER Charles	Préfecture de l'Orne/Secrétariat général	Secrétaire général, sous- préfet d'Alençon	charles.barbier@orne.gouv.fr	02 33 80 60 01
PLANCHON Patrick	DDT de l'Orne	directeur départemental des territoires de l'Orne	ddt-directeur@orne.gouv.fr patrick.planchon@orne.gouv.fr	02 33 32 52 19
CHEVILLON Anne	L'UDAP	Cheffe	Anne.chevillon@culture.gouv.fr udap.orne@culture.gouv.fr	02 33 26 03 92
MORIN Hervé	Région Normandie	Président	valerie.asquini@normandie.fr	02 31 06 98 98
DE BALORRE Christophe	Département de l'Orne	Président	secretariatparticulierpresident@orne.fr	02 33 81 60 00
LEGENTIL Fabrice	ADEME	Directeur	fabrice.legentil@ademe.fr	02 35 62 24 42
SENMARTIN Céline	Banque des territoires	Directrice	celine.senmartin@caissedesdepots.fr	02 35 15 65 11
KOCIMSKA Joanna	Préfecture de l'Orne	chefe de service de la coordination interministérielle de la préfecture de l'Orne	Joanna.kocimska@orne.gouv.fr	02 33 80 60 15 06 14 02 29 72
BUREAU Céline	DDT de l'Orne	chargée de mission ANCT et transversalité à la DDT de l'Orne	Celine.bureau@orne.gouv.fr ddt-anct@orne.gouv.fr	07 85 69 40 45
PORTE Julie-Anne	Région Normandie	Chargée de projet Service Vie des Territoires et Contractualisation	Julie-Anne.PORTE@normandie.fr	02.31.15.13.72
NOAL Patricia	Département de l'Orne	Responsable de la Mission d'Assistance Territoriale	NOAL.Patricia@ORNE.fr	02 33 81 20 55 06 49 92 22 65